

UNIVERSITÉ DE FRANCE

ACADÉMIE DE NANCY

RENTRÉE SOLENNELLE

DES FACULTÉS

ET DE

L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

DE NANCY

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET C^{ie}

18, RUE DES GLACIS, 18

—
1891

RAPPORT

SUR LA

SITUATION GÉNÉRALE DES FACULTÉS DE NANCY

PENDANT L'ANNÉE 1889-1890

PRÉSENTÉ

Par M. GRUCKER, Professeur à la Faculté des Lettres.

MONSIEUR LE RECTEUR,

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport d'ensemble sur la situation de notre enseignement supérieur pendant l'année 1889-1890, dont les rapports de MM. les Doyens nous ont présenté le tableau détaillé.

PERSONNEL.

Le personnel des Facultés de Nancy a éprouvé pendant cette année quelques pertes considérables.

La Faculté des sciences porte le deuil d'un de ses professeurs, M. E. Mathieu, enlevé presque subitement il y a deux mois à peine, dans un âge peu avancé. Les éminentes facultés de mathématicien, l'enseignement et les travaux remar-

quables de M. Mathieu n'ont pas été appréciés seulement par ses collègues et par ses élèves, mais lui ont valu les suffrages flatteurs des maîtres et des autorités de la science. La mort qui l'a frappé brusquement ne lui a pas permis d'achever son œuvre déjà considérable (30 mémoires, 7 volumes d'un ouvrage qui devait en compter 10) et de recueillir les récompenses qu'il aurait méritées.

La Faculté de médecine a vu mourir un de ses membres, M. Demange, professeur adjoint de pathologie générale et de pathologie interne, deux fois président de la Société de médecine, président de l'Association des médecins de Meurthe-et-Moselle, vice-président du Conseil central d'hygiène.

M. Demange, admis à la retraite, professeur honoraire depuis 1886, a pu du moins achever sa double carrière professionnelle et médicale, qu'il a honorée par sa science et par son dévouement professionnel.

La Faculté des lettres a, elle aussi, éprouvé une perte sensible, j'allais dire un deuil, si celui que nous regrettons n'était pas bien vivant et vaillant, prêt à continuer sa carrière et à servir l'Université dans une plus large sphère d'activité.

M. Debidour nous a dit ici même, il y a quelques jours, les très vifs regrets qu'il éprouve en nous quittant. Mais ce qu'il n'a pas dit, ce que je dois dire à sa place, ce sont les regrets unanimes qu'il laisse derrière lui, dans la Faculté des lettres, dans le corps académique et dans une notable partie de la société nancéienne. Nous perdons en sa personne un excellent collègue, un savant et éloquent professeur, un doyen qui a administré la Faculté avec une vigilance, une conscience, un dévouement hautement appréciés de tous, qui l'a dignement représentée au dehors, avec l'autorité de son caractère et l'éclat de sa parole. Mais ce qui nous console un peu, c'est que nous conservons au moins l'ami fidèle, que ses nouvelles fonctions et son attachement pour Nancy ramèneront souvent au milieu de nous.

D'autres changements encore se sont produits dans le personnel enseignant. M. Bagnéris, agrégé de physique à la Faculté de médecine, s'est retiré avant l'expiration de son temps de service, trop tôt au gré de la Faculté, qui aurait voulu conserver ce collaborateur distingué.

M. Kœhler, chargé d'un cours complémentaire de zoologie à la Faculté des sciences, a été appelé à Lyon et remplacé par M. Cuenot, docteur ès sciences, préparateur à la Faculté des sciences de Paris.

A l'École de pharmacie, un nouvel agrégé de chimie, M. Klobb, a été nommé pour soulager M. Jacquemin dans sa tâche trop lourde.

A la même École, M. Brunotte, chargé d'un cours complémentaire de zoologie à la date du 30 juillet 1889, a été relevé de ses fonctions le 15 novembre de la même année, pour prendre la direction des travaux pratiques de micrographie.

Enfin, le personnel auxiliaire de la Faculté de médecine a été modifié par la nomination d'un chef de clinique obstétricale, de plusieurs chefs de travaux anatomiques, chimiques, physiques, d'aides et de préparateurs, d'un prosecteur et de plusieurs internes et externes d'hôpitaux.

Un préparateur de toxicologie et de physique a été nommé à l'École de pharmacie.

ENSEIGNEMENT.

A la Faculté de droit, le programme nouveau, établi par le décret du 24 juillet 1889 pour les études de la licence, a amené quelques modifications importantes des cadres de l'enseignement, pour la première année du moins. Un nouveau cours, celui d'éléments du droit constitutionnel et d'organisation des pouvoirs publics, a été créé, et d'autres enseignements ont dû se déplacer ou se restreindre. C'est ainsi que le cours de droit criminel a été reporté à la seconde année, et, en revanche, le cours d'économie politique a été reporté de la

seconde année à la première ; le cours de droit romain n'occupe plus que trois semestres au lieu de deux années ; le cours d'histoire générale du droit français n'occupe plus qu'un semestre. Pour dédommager le professeur de cette réduction, c'est à lui qu'on a confié le cours nouveau, qui, d'ailleurs, se relie naturellement à celui dont il était déjà chargé.

Le même professeur, M. Gavet, a repris cette année, avec le même succès, le cours de droit naturel inauguré par lui en 1888.

La Faculté de médecine s'est enrichie d'une clinique des maladies d'enfants, grâce aux fonds votés, sur la proposition de M. le maire, par le conseil municipal. Cette clinique, qui comprenait déjà 75 lits à la maison départementale de secours pour les maladies chroniques, comprendra en plus 20 lits à l'hôpital civil pour les maladies aiguës. Ce dernier service est à la veille de s'ouvrir.

Quant à l'Institut anatomique, dont la création a été votée, il n'existe encore qu'en projet. Les négociations engagées pour l'achat des terrains n'ont pas abouti ; les formalités pour l'expropriation des terrains nécessaires ont soulevé des difficultés, causé des lenteurs qui ont retardé jusqu'ici l'exécution de cet Institut anatomique, complément si utile et si nécessaire aux études de notre Faculté de médecine.

Plus heureuse, la Faculté des sciences a vu s'ouvrir dans le cours de cette année l'Institut chimique, qui doit son existence à la libéralité de l'État, de la ville de Nancy, du département de Meurthe-et-Moselle et du département des Vosges. Bien que l'inauguration officielle de cet établissement ait dû être remise à une date ultérieure et indéterminée, il n'en est pas moins en pleine activité. L'installation et l'outillage ne laissent rien à désirer, sauf pour une partie du mobilier et pour le système de chauffage, à la fois coûteux et défectueux.

L'Institut chimique rend d'ores et déjà d'importants services à la chimie théorique et surtout à la chimie appliquée à l'industrie. Il en rendra de plus signalés encore lorsque se

réalisera l'espoir d'installer des laboratoires spéciaux destinés particulièrement à l'industrie de la région.

En attendant, un laboratoire pour l'analyse des matières agricoles sera ouvert bientôt. Les fonds sont prêts.

Pour la création d'une chaire spéciale de chimie industrielle, dont la nécessité a été reconnue, le Gouvernement a accordé une rente de 5,000 fr. provenant du legs Chiffart. Il ne manque plus, pour parfaire le traitement du professeur, qu'une somme de 1,000 fr., qui sera certainement accordée par le conseil municipal.

L'installation dans l'Institut chimique de tous les laboratoires de chimie de la Faculté des sciences a profité aussi à d'autres enseignements. Des laboratoires, des cabinets de recherches et d'études pour la zoologie, la géologie, la physique, relégués jusqu'alors dans les greniers de la Faculté, ont trouvé une installation plus commode dans les locaux devenus vacants.

Ils rendront tous les services qu'on en peut attendre lorsqu'ils seront en outre pourvus d'un garçon de laboratoire remplissant les fonctions de préparateur.

A l'École de pharmacie, une innovation, la création des cours semestriels, a produit d'heureux résultats, en facilitant les études des élèves, en leur permettant de s'assimiler plus facilement les matières enseignées et de mieux profiter du temps accordé aux travaux du laboratoire.

ÉTUDIANTS.

Le nombre total des étudiants de l'Académie de Nancy, régulièrement inscrits pendant l'année 1889-1890, a été de 689, répartis dans les différentes Facultés.

La Faculté de droit a compté 219 étudiants en cours d'études et pourvus d'inscriptions, 20 aspirants au certificat de capacité, 15 auditeurs bénévoles presque tous étrangers. 477 inscriptions ont été prises.

Les examens ont fourni 21 bacheliers, 20 licenciés, 4 docteurs, 8 candidats pourvus du certificat de capacité pour la profession d'avoué.

La Faculté de médecine a eu 146 élèves inscrits, plus 3 volontaires ; 140 candidats au doctorat, 6 à l'officiat ; 37 en première année, plus deux candidats à l'officiat ; 19 en deuxième année ; 28 en troisième année, plus 3 candidats à l'officiat, et 11 en quatrième année.

Ce chiffre d'étudiants est inférieur à celui de l'année précédente, qui était de 165. La cause de cette diminution on la connaît. La création de l'École de santé militaire de Lyon et celle de médecine maritime créée à Bordeaux, en enrichissant ces deux Facultés, ont appauvri celle de Nancy qui, précisément, fournissait, grâce à sa situation géographique, le plus fort contingent d'étudiants à la médecine militaire. On a dit tout ce qui pouvait, tout ce qui devait être dit à ce sujet. Les arguments nombreux et décisifs, ce semble, qui militaient en faveur de Nancy, ont été invoqués. On n'a plus qu'à se résigner au fait accompli, à s'incliner devant la chose jugée. Mais il n'est pas défendu à la Faculté de médecine de Nancy de demander qu'on la dédommage de la perte imméritée qu'elle a subie. Par la création de bourses d'étudiants en médecine qu'on lui attribuerait, création qui a été, du reste, sollicitée pour elle par le conseil général des Facultés, par le conseil académique, par le préfet et par le conseil général de Meurthe-et-Moselle, l'État pourrait s'acquitter en quelque sorte de la dette qu'il a contractée envers Nancy et lui rendre sous une autre forme ce qu'on lui a pris.

La valeur de l'enseignement de la Faculté de médecine de Nancy, spécialement pour la préparation à la médecine militaire, a reçu d'ailleurs une éclatante consécration, puisque 12 élèves de la Faculté ont été admis au concours pour l'École de Lyon et ont obtenu, entre autres, le 1^{er}, le 3^e et le 6^e rang.

La Faculté de médecine, dans le cours de cette année, a

fait passer 246 examens pour le doctorat, 4 pour l'officiat de santé, 16 pour le diplôme de sage-femme.

La Faculté des sciences a compté 69 étudiants, dont 22 boursiers, 19 maîtres répétiteurs. Elle compte en outre 51 étudiants régulièrement inscrits, mais qui ne suivent que certains cours, ceux de chimie industrielle ou de chimie agricole notamment, plus 27 élèves libres dans les différents ordres d'études.

8 candidats se sont présentés aux deux licences à la session de novembre 1889, un seul a été reçu sans mention.

26 à la session de juillet 1890. 7 ont été admis.

Au baccalauréat ès sciences complet, dans les trois sessions de novembre 1889, d'avril et de juillet 1890, sur 339 candidats inscrits, 188 ont été ajournés, 147 ont été admis et 4 ont fait défaut.

Au baccalauréat restreint, sur 51 candidats inscrits, 21 ont été ajournés, 29 admis, 1 a fait défaut.

La Faculté des sciences, en dehors des examens de licence et de baccalauréat, a fait recevoir 3 candidats à l'agrégation des sciences physiques. En outre, 1 élève de la Faculté a soutenu une thèse de docteur devant la Faculté des sciences de Paris.

La Faculté des lettres a compté, pendant l'année scolaire 1889-1890, 139 étudiants inscrits, en dehors des auditeurs bénévoles des cours publics : 21 de plus qu'elle n'en comptait il y a trois ans.

Ce personnel d'étudiants comprend : des boursiers d'agrégation pour les différents ordres d'enseignement, des boursiers de licence, ceux de première année pour les langues vivantes séjournant en Allemagne et envoyant régulièrement des devoirs chaque mois, des professeurs, des maîtres répétiteurs, des élèves libres des deux sexes, candidats aux différents concours pour l'enseignement de l'allemand.

Licence : Dans les trois sessions de novembre 1889, de

mars et de juillet 1890, 25 candidats se sont présentés aux différentes licences, dont 17 admissibles et 16 admis.

530 candidats se sont présentés au baccalauréat dans le cours de cette année scolaire, 49 de plus que l'année précédente. Cette augmentation peut s'expliquer peut-être par un surcroît d'indulgence dont la Faculté a fait preuve, car on sait avec quelle curiosité intéressée les candidats suivent les fluctuations de la hausse et de la baisse des admissions et des ajournements dans les différentes Facultés, pour se porter là où ils espèrent trouver des juges moins rigoureux.

Quoi qu'il en soit, sur les 316 candidats à la première partie, 142 ont été reçus : 25 avec *bien*, 26 avec *assez bien*, le reste avec *passable*.

Sur les 214 candidats à la seconde partie, 97 ont été reçus : 19 avec *bien*, 17 avec *assez bien*, le reste avec *passable*.

La transformation du baccalauréat nous amènera-t-elle l'année prochaine des candidats sinon plus nombreux, du moins mieux préparés? On doit le souhaiter et l'espérer. Il serait peut-être imprudent de s'en trop réjouir à l'avance.

Les concours universitaires, dont la préparation est la partie la plus importante et la plus lourde du travail de la Faculté des lettres, n'ont pas donné cette année les résultats auxquels les années précédentes nous avaient habitués.

5 de nos candidats ont été admissibles : 1 à l'agrégation de philosophie, 3 à celle de grammaire, 1 à celle d'allemand ; 2 ont été définitivement admis : 1 pour la philosophie, 1 pour la grammaire.

En outre, nous avons eu 1 candidat reçu au certificat d'allemand, 3 au professorat des Écoles normales.

Cette infériorité relative tient à différentes causes : d'abord aux hasards et à l'imprévu des concours en général, puis à la faiblesse, ou du moins à l'insuffisance des études préliminaires de beaucoup de boursiers d'agrégation qu'on nous envoie et qui n'ont pas passé, comme les boursiers de licence, par

l'utile épreuve d'un concours préalable, qui élimine les non-valeurs.

En outre, nos cadres d'enseignement présentent des lacunes que nous ne cessons de signaler à qui de droit. Enfin, nous avons dû constater dans le courant de l'année un certain relâchement dans le travail et dans la conduite de plusieurs de nos candidats et boursiers. Mais cette cause, tout accidentelle d'ailleurs, a disparu grâce à des mesures regrettables mais nécessaires que nous avons été obligés de prendre.

J'ajouterai encore que la situation fâcheuse qui est faite à un grand nombre de licenciés, détourne beaucoup d'étudiants de cet examen, qui ne leur donne pas les avantages qu'ils sont en droit d'en attendre.

L'École de pharmacie a compté 65 élèves pendant l'année scolaire 1889-1890.

18 candidats ont été admis aux examens : 11 à celui de pharmaciens de 1^{re} classe, 7 à celui de pharmaciens de 2^e classe. 3 ont été refusés à ce dernier examen.

PRIX.

Je crois inutile d'énumérer les prix remportés par les étudiants des différentes Facultés, ces prix ayant été proclamés dans la séance solennelle de rentrée.

Mais je dois signaler deux legs importants que nous devons à de généreux amis de notre Université :

1^o Le prix Marcel Fabricius, fondé par M. Franz-Édouard Fabricius, pour honorer et perpétuer la mémoire de son fils Marcel Fabricius, mort étudiant en droit de 1^{re} année, dont la rente annuelle est destinée aux étudiants les plus méritants.

2^o M. Maximilien-Édouard Claude, pharmacien de Nancy, a légué à l'École de pharmacie son laboratoire avec tous ses produits chimiques, ses appareils, les instruments de chimie

et de physique, destinés à fournir des prix à la suite d'un concours pour les meilleurs élèves de 2^e année.

Mais nous avons à citer des témoignages plus importants, plus décisifs encore, de la sympathie active et dévouée qui s'attache à notre enseignement supérieur.

L'année dernière, dès que la question des Universités a surgi, l'opinion unanime a désigné Nancy comme une des villes dignes à tous égards de recevoir ce titre et cet honneur. Mais on ne s'est pas borné à des vœux platoniques, à des démonstrations oratoires. On a fait mieux : Une *Société des Amis de l'Université* s'est immédiatement constituée, à l'exemple de celle de Lyon. Dès le début, de nombreux adhérents, venus de toutes parts, ont apporté à la future Université de Nancy le concours de leur activité, de leurs lumières, de leur argent, avec un empressement dont nous ne saurions trop chaleureusement les remercier.

Cette Société, fondée en juin dernier, n'a cessé de s'accroître depuis. Elle compte aujourd'hui 386 membres, dont 10 membres fondateurs, 20 membres donateurs, 146 membres perpétuels et 210 membres annuels. Toutes les cotisations réunies forment un capital de 33,475 fr.

Cette Société, qui n'en est encore qu'à ses débuts, voit croître sans cesse le nombre de ses adhérents, non seulement dans le département de Meurthe-et-Moselle, mais encore dans les départements voisins. A côté du comité central siégeant à Nancy, vont sans doute se former bientôt des sous-comités dans différents chefs-lieux, qui centraliseront à leur tour les adhésions nouvelles.

Lorsque l'Université de Nancy sera officiellement constituée, elle existera déjà de fait. Elle ne sera pas seulement nationale, elle sera aussi, conformément à la pensée du Gouvernement, vraiment régionale, car elle aura de solides racines dans la population de nos départements de l'Est, dont le concours actif, sympathique et patriotique lui

apportera un précieux surcroît de vie, de force, de durable prospérité.

Je termine mon rapport en énumérant les vœux exprimés par MM. les Doyens au nom de leurs Facultés respectives.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

1° Création de bourses d'études médicales attribuées à la Faculté de Nancy.

2° Exécution définitive, dans le plus bref délai possible, de l'Institut anatomique.

FACULTÉ DES SCIENCES.

1° Création d'une troisième chaire de mathématiques.

2° Création d'une chaire de chimie industrielle.

FACULTÉ DES LETTRES.

1° Création d'une conférence de littérature française ; d'une conférence de philosophie, dont le titulaire pourrait être chargé d'un cours de pédagogie ; d'une conférence de langue et de littérature anglaise, absolument indispensable pour la préparation à l'agrégation et à la licence d'allemand.

2° Création d'un concours pour les bourses d'agrégation.

3° La Faculté estime qu'il serait souhaitable que le grade de licencié fût exigé de tous les aspirants aux fonctions de l'enseignement dans les collèges, occupées par de simples bacheliers, au détriment des licenciés qu'on ne parvient pas à caser.



